Procès-Verbal
du 86e Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical du 08 mars 2018

Convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le huit mars deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-sixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métrôpole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

86e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian SIMONET À Monsieur Dominique ADENOT

72 avenue d'Italie – CS 40001 – 63057 CEDEX 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

565 – Procès – Verbal du 85e Comité Syndical

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 85e séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 25 janvier 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la 85e séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 25 janvier 2018.

566 – Compte Administratif – Exercice 2017

Monsieur Pierre PÉCOUL assure la présidence de la séance. Il propose aux membres présents de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 en :

- donnant acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif, lequel peut se résumer conformément au tableau ci-après ;
- constatant la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	fonctionnement	1 284 454,74	1 241 729,15	-42 725,59
	investissement	206 165,34	221 543,92	15 378,58
Reports de l'exercice	fonctionnement	0,00	169 514,77	169 514,77
	investissement	0,00	124 438,37	124 438,37
Résultat cumulé	fonctionnement	1 284 454,74	1 411 243,92	126 789,18
	investissement	206 165,34	345 982,29	139 816,95
	Total	**1 490 620,08**	**1 757 226,21**	266 606,13

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **donne acte au Président de séance de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du PETR du Grand Clermont ;**
- **constate la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui est des résultat antérieur reporté, résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **arrête les résultats tels que résumés dans le tableau présenté.**

567 – Compte de Gestion – Exercice 2017

Monsieur le Président propose aux membres présents de délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par le Trésorier Principal Municipal sur la base du budget primitif 2017, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses à effectuer et celui des mandats. Ce compte de gestion comprend également l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être assuré qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice, Monsieur le Président propose de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;**
- **Déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

568 – Reprise et Affectation des Résultats - Exercice 2017

Monsieur le Président explique que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un déficit de 42.725,59 € (1.241.729,15 – 1.284.454,74), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2016, soit la somme de 169.514,77 €, présente en définitif un excédent de 126.789,18 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un excédent de 15.378,58 € (221.543,92 – 206.165,34), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2016, soit la somme de 124.438,37 €, présente en définitif un excédent de 139.816,95 €.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Le Comité syndical est donc amené à se prononcer sur l'affectation des résultats 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'affecter la somme 126 789,18 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du BP 2018 ;**
- **d'affecter la somme de 139.816,95 € (soit l'excédent de clôture de la section d'investissement) en recettes d'investissement au chapitre 001 du BP 2018.**

569 – Taux de cotisation pour 2018

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que les statuts du Syndicat Mixte du Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Le taux de cotisation pour l'année 2017 s'élevait à 1,70 € par habitant. Monsieur le Président propose de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2018.

Le recensement de la population de 2015 devient la référence (conformément au décret n°2017-1873 du 29 décembre 2017). Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

		1,70 €/hab		1,70 €/hab
EPCI	**Pop 2014**	**Cotisat° 2017**	**Pop 2015**	**Cotisat° 2018**
Billom Communauté	25 940	44 098	26 100	44 370
Clermont Auvergne Métropole	291 813	496 082	292 580	497 386
Mond'Arverne	40 479	68 814	40 712	69 210
Riom, Limagne et Volcans	67 364	114 519	68 136	115 831
TOTAL	425 596	723 513	427 528	726 798

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2018, tels que présentés par Monsieur le Président.

570 – Durée d'Amortissements - Exercice 2018

Monsieur le Président rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.
L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal et aux budgets annexes transports.
À ce titre, les règles de gestion concernant les amortissements des biens acquis sont les suivantes :

- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;
- les biens acquis pour un montant inférieur à 100,00 € TTC seront amortis en une seule année.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Le Président propose, pour l'exercice 2018, les durées d'amortissement suivantes :

Article	Bien ou catégorie de bien	Durée d'amortissement
Immobilisation incorporelle		
202	DAAC, frais liés aux modifications du SCoT	6 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels	5 ans
Immobilisation corporelle		
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2183	Matériel de bureau ADS	5 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2184	Mobilier ADS	5 ans

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les durées d'amortissement au budget de l'exercice 2018, telles que présentés par Monsieur le Président.

571 – Budget Primitif – Exercice 2018

Monsieur le Président présente aux membres présents de l'Assemblée Délibérante le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 comme suit.

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2018 (article L.2313-1 du CGCT)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 25 janvier dernier a rappelé les contraintes qui pèsent sur les finances du PETR depuis la suppression du contrat Auvergne + et le retard pris, au niveau régional comme national, sur la mise en place des outils techniques, des procédures administratives, des moyens de gestion et d'animation du LEADER. Cette situation est à l'origine d'un résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 déficitaire de plus de 43.000,00 €.
Le budget primitif 2018, comme celui de 2017, reste donc bâti sur un principe de prudence. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.507.211,55	1.507.211,55
Section d'investissement	466.295,99	466.295,99
TOTAL	1.973.507,54	1.973.507,54

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général	203 K€	1 507	Excédent de fonct. reporté	127 K€	1 507 K€
Charges en personnel	686 K€		Subventions et participation	1 320 K€	
Atténuation de produits	8 K€		Reprise de subventions	60 K€	
Autres charges de gestion courante	283 K€				
Charges exceptionnelles	191 K€				
Dotation aux amortissements	136 K€				

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Subventions transférables	60 K€	466 K€	Autofinancement brut	136 K€	466 K€
Immobilisations incorporelles	399 K€		Excédent d'invest. reporté	140 K€	
Immobilisations corporelles	7 K€		Subventions d'investissement	190 K€	

2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2018 s'élèvent à 1.507 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année n-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1.320 K€. Elles comprennent la participation des membres (en application du taux de 1,70 €/habitant et de la population légale 2015) qui génère une recette de 727 K€, les contributions au fonctionnement du service ADS pour 348 K€ et les subventions allouées par l'État, les collectivités ou l'Europe pour un total de 245 K€. Elles sont en nette progression par rapport au CA 2017 en raison du retard pris sur la programmation Leader. Ce sont plus 130 K€ qui attendent d'être perçues pour couvrir les dépenses d'animation et d'études engagées depuis 2015.

La progression de la contribution au service ADS est le fait d'une augmentation de la masse salariale (évolution de carrière et de cotisations) et la fin de la compensation par l'État du différentiel de cotisation retraite pour 2 fonctionnaires d'État détachés auprès du service ADS (16.000,00 € en 2017).

Chap.	Libellé	CA 2017	BP 2018	Remarques
013	Atténuation de charges	26.020,44		Fin de la compensation retraite agents de l'État
74	Participations et subventions	*1.150.916,50*	*1.320.356,68*	
	Participation des membres	*723.513,00*	*726.798,00*	1.70 €/habitant – population légale 2015
	Contribution service ADS année N	297.748,02	338.224,88	
	Remboursement service ADS année N-1	3.392,87	10.126,80	
	Subventions	*126.262,61*	*245.207,00*	Subv. Leader non perçues depuis 2015
75	Produits divers de gestion courante	*13.072,52*		
77	Produits exceptionnels	*1.261,74*		
	Total Recettes réelles	1.191.271,20	1.320.356,68	
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	50.457,95	60.065,69	Amortissement des subv. d'investissement
002	Excédent de résultat de fonct. reporté		126.789,18	En recul par rapport à 2017 (169 K€)
Total des recettes de fonctionnement		1.241.729,15	1.507.211,55	

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2018 s'élèvent à 1 507 K€, sachant que 191 K € sont mis en réserve sur le chapitre 67. En effet, les projections laissent entrevoir des perspectives budgétaires défavorables (section de fonctionnement déficitaire en 2019 et années suivantes).

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Les charges à caractères générales sont en hausse, du fait de dépenses non récurrentes liées à la mission accueil population. Sont en effet programmés le financement de 2 études, l'une de prospective sur l'ancien collège de Billom pour 24.000,00 €, l'autre de faisabilité d'une plateforme logistique en lien avec le Projet Alimentaire Territorial pour 25.000,00 €, ainsi qu'un audit de suivi de la certification Afnor pour 800,00 €. Une enveloppe a également été réservée pour d'éventuelles actions de communication à hauteur de 22.000,00 €. Les dépenses courantes quant à elles restent stables.

Les charges en personnel sont en hausse. Elles prennent en compte les frais des chargées de mission accueil sur 8 mois, Projet Alimentaire Territorial sur 6 mois et un ½ temps d'instruction Leader sur 8 mois. Elles prennent également en compte un 4ème poste d'instructeur devenu incontournable pour assurer l'instruction d'une 50aine de communes, dans un contexte de reprise de l'activité de la construction. Il convient de préciser que le service ADS est marqué par le départ des 14 communes (représentant 15.100 habitants) de l'ex-territoire de Limagne d'Ennezat et l'entrée de 9 communes (représentant 13.400 habitants), au 1er janvier 2018.

Le PETR du Grand Clermont emploie 14 collaborateurs au 1er janvier 2018, dont 13 emplois permanents et 1 emploi pour accroissement temporaire d'activités.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse. Elles recouvrent les indemnités des élus et la contribution à l'Agence d'urbanisme, dont le montant est abaissé de 250.000,00 € à 200.000,00 € au regard de la décision de l'Assemblée du Grand Clermont, du 17 novembre 2017, de ne pas lancer la révision du SCoT.

Chap.	Libellé	CA 2017	BP 2018	Remarques
011	*Charges à caractère général*	127.740,83	202.750,00	
	Dépenses courantes	111.140,83	130.950,00	
	Dépenses non récurrentes	16.600,00	71.800,00	Études / action com ponctuelles - mission accueil
012	*Charges en personnel*	653.341,26	686.320,00	1 ETP accueil 8 mois, 1 PAT 6 mois, 0,5 ETP Leader
014	*Atténuation de produits*	19.198,03	8.021,27	Remboursement trop perçu n-1 service ADS
65	*Autres charges de gestion courante*	355.796,64	283.700,00	
67	*Charges exceptionnelles*		190.717,64	Mise en réserve / aux difficultés financières
	Total dépenses réelles	1.156.526,76	1.371.508,91	
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	127.927,98	135.702,64	Amortissements
	Total des dépenses de fonctionnement	1.284.454,74	1.507.211,55	

c- Les recettes d'investissement

Les ressources disponibles en investissement sont en hausse et s'élèvent à 466 K€ en 2018. Elles proviennent de l'épargne brute (136 K€), des subventions attendues pour un montant de 190 K€ (l'étude CEPPIA, l'étude patrimoine Leader et le projet alimentaire territorial) et l'excédent reporté de l'année n-1 (140 K€).

Chap.	Libellé	CA 2017	BP 2018	Remarques
10	*Dotations, fonds divers*	12 816,16		FCTVA, montant difficilement prévisible
13	*Subventions d'investissement*	80 799,78	190 776,40	CEPPPIA, Étude patrimoine, PAT
	Total des recettes réelles	93 615,94	190 776,40	
040	*Amortissement des immobilisations*	127 927,98	135 702,64	
001	*Solde d'exécution Invest. Reporté*		139 816,95	En augmentation par rapport à 2017 (124 438 €)
	Total des recettes d'investissements	221 543,92	466 295,99	

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2018 s'élèvent à 466 K€, sachant que 232 K € demeurent en réserve au chapitre 20. En 2017, une enveloppe avait été réservée en prévision de la révision du SCoT. Elle peut être mobilisée désormais sur d'autres projets tels que la voie verte, CEPPPIA… Toutefois une difficulté comptable demeure : toute dépense en investissement (non accompagnée de subvention) génère des amortissements qui grèvent davantage les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement programmées en 2018 correspondent :

- aux frais liés aux modifications du SCoT, notamment la rémunération d'un commissaire enquêteur (13.500,00 €)
- Au coût d'animation du Comité de pilotage du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT (10.000,00 €)
- Au lancement d'une étude paysage sur la plaine de Sarliève ainsi qu'à une réserve pour mener d'autres études si nécessaire (50.000,00 €)
- au solde de la phase 2 de l'étude CEPPPIA (25.500,00 €)
- au solde de l'étude patrimoine dans le cadre du dispositif Leader (4.650,00 €)
- au Projet Alimentaire Territorial (60.000,00 €)

Chap.	Libellé	CA 2017	BP 2018	Remarques
20	Immobilisations incorporelles	153.740,78	399.180,30	Plan paysage, CEPPPIA, PAT + réserve de 247K€
21	Immobilisations corporelles + Dépôt	1.954,61	7.050,00	Informatique, bureau…
Total des dépenses réelles		155.707,39	406.230,30	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	50.457,95	60.065,69	Reprises de subvention
Total dépenses d'investissements		206.165,34	466.295,99	

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1er janvier 2017, le PETR du Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt.

Au regard du retard conséquent dans la mise en œuvre opérationnelle du programme Leader, il est probable que le PETR soit amené à mobiliser une ligne de trésorerie auprès d'une banque dans la limite de 100.000,00 €, et ce malgré l'avance de 50.000,00 € par le Conseil régional, remboursable en 2 fois (15.000,00 € en juin 2018 et 35.000,00 € en mars 2019).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors de la réunion du Comité Syndical du 25/01/2018, décide :

- **d'approuver le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté par Monsieur le Président ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à recourir si nécessaire à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100.000,00 €.**

572 – Adhésion au CRAIG

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projets État-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'information géographique pour tous les acteurs publics régionaux. Jusque-là, le CRAIG mettait à disposition gratuitement un panel de cartes et de données numériques de référence régulièrement mises à jour, que le Grand Clermont mobilisait pour le service ADS et le SCoT.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Les membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public (Région, Départements, Agglomérations auvergnates et l'IGN) ont décidé d'élargir le périmètre du CRAIG à la nouvelle Région. Cependant l'État, principal financeur du GIP, a fait le choix de se retirer du groupement au 1er janvier 2018. Une organisation nouvelle a donc été décidée afin d'assurer le maintien du service et de garantir l'indépendance de la sphère publique en matière de production de données géographiques. Cette décision induit une participation des utilisateurs de données via la mise en œuvre d'un système d'abonnements.

L'offre du CRAIG permet d'accéder à des données géographiques en téléchargement et en flux et à des fonds de plan régulièrement actualisés ; de consulter les données cadastrales ; de bénéficier d'un hébergement des données sécurisées.

Pour les EPCI ou leur groupement, l'abonnement à l'offre complète s'élève à 0,10 cts/habitant avec un minimum de 1.000,00 € et un maximum de 2.500,00 €. Elle comprend les données et services suivants :

- Référentiel à Grande Échelle (RGE) de l'IGN →BD ORTHO®, BD TOPO®, BD PARCELLAIRE®, BD ADRESSE®, RGE ALTI®
- Données APL de l'IGN → SCAN25®, SCAN100®, SCAN EXPRESS 25® et 50®, Pyramide SCAN EXPRESS, SCAN départemental®, SCAN Régional®, SCAN État-Major® 40, SCAN Historique® 50, BD CARTO®, BD FORÊT® V1 et V2, BD ORTHO® HR
- Documentation cadastrale littérale (fichiers fonciers) et cartographique (PCI vecteur)
- Cartographie moyenne échelle des réseaux Enedis → Postes électriques (HTA/BT), Postes source (HTB/HTA), Tronçons aériens HTA, Tronçons câble (souterrains) HTA, Tronçons aériens BT, Tronçons câble (souterrain) BT, Organes de coupure Aérien, Armoires simple (HTA)
- Référentiels produits par le CRAIG : Prises de vues aériennes (stéréoscopie), Orthophotoplans départemental RVB été - Résolution 0,25m, Orthophotoplans départemental IRC été - Résolution 0,25m, Orthophotoplans agglomérations RVB - Résolution 0,1m, Modèles Numériques de Terrain (Précision variable selon les territoires), Semis de point LiDAR (sur certains territoires)
- SERVICES APPLICATIFS → Service de catalogage et hébergement de données, Service de publication de données (WMS/WFS), Service de consultation de la base cadastrale

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion du PETR Le Grand Clermont au CRAIG qui s'élèvera à 2.500,00 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adhérer au CRAIG pour un montant de 2.500,00 € ;**
- **Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

573 – Adhésion à MACÉO

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que MACÉO est une association d'acteurs publics et privés du Massif central unissant leurs forces pour porter des projets au service des territoires de montagne : innovation, développement, attractivité, rayonnement. MACÉO accompagne, dans un rôle d'ensemblier ou d'expert, de nombreux projets et sujets qui feront les territoires de demain du Massif central et leur développement. MACÉO mobilise, en fonction des besoins, les compétences et réseaux de ses membres et partenaires, ainsi que l'expertise opérationnelle et thématique des chefs de projets de l'équipe permanente.

MACÉO met en réseau les initiatives locales pour leur donner plus d'envergure et de rayonnement et leur permettre d'accéder à de nouvelles ressources et partenariats. Cette mise en réseau permet également

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

les échanges d'expériences et de compétences, pour que l'ensemble des acteurs progresse plus rapidement et à moindre coût. C'est dans cet état d'esprit que MACÉO a récemment coordonné l'élaboration d'une candidature collective d'une cinquantaine d'acteurs du Massif central au Programme Investissements d'Avenir « territoires d'innovation de grande ambition », en mettant en réseau plusieurs dizaines de projets innovants locaux et les intégrant dans une stratégie ambitieuse commune pour l'innovation, l'attractivité et le développement de nos territoires de montagne. Cette mise en réseau est précieuse également pour pouvoir proposer ces projets à d'autres financeurs, à l'échelle du Massif central.

MACÉO intervient sur des thématiques liées au développement durable et à l'attractivité du territoire (tourisme durable, écologie industrielle, filières de matériaux locaux, numérique…).
Il vient en support de projets de développement territorial structurants et à grande échelle comme par exemple GREENFRANCE pour le tourisme de pleine nature ; MassifIX, nœud d'interconnexion Internet du Massif central ; l'appui aux filières bois et pierre comme matériaux de construction et d'aménagement, qui concernent toutes les régions du Massif central…
Il vise à tester, capitaliser et diffuser des dynamiques économiques innovantes et à fort potentiel qui pourront être reprises demain par le plus grand nombre : projets d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, etc. À ce titre, MACÉO mène une étude expérimentale sur le territoire de Riom Limagne et Volcans autour de l'économie circulaire.

L'adhésion pour les syndicats mixtes s'élève à 350,00 € pour l'année 2018.
Monsieur le Président demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'adhésion du PETR Le Grand Clermont à MACÉO pour un montant de 350,00 € pour 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :
- **D'adhérer au CRAIG pour un montant de 350,00 € ;**
- **Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

574 – Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée, que, créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de Cohérence Territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :
- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages…) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales…) ;
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Adhérant à la Fédération Nationale des SCoT de 2011 à 2014, le Grand Clermont a ensuite cessé de l'être lorsque les modalités de calcul ont changé et porté le coût de son adhésion de 2.500,00 à 4.000,00 €.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Compte tenu de la mobilisation récente des SCoT en Auvergne Rhône-Alpes, à l'initiative de la Fédération, afin de co-construire et porter auprès du Conseil régional une contribution au SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), l'intérêt pour le Grand Clermont d'adhérer à cette fédération se pose à nouveau.

La cotisation pour l'année 2018 s'élève, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à 4.000,00 €. En cas d'avis favorable, il conviendra de désigner un représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 4.000,00 € ;**
- **Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

575 – LEADER – Création de poste

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la candidature du Grand Clermont au programme européen LEADER a été retenue le 08 juillet 2015. Une enveloppe de 3 millions d'euros de fonds européens a ainsi été attribuée au territoire LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » (ex-EPCI de Mur-ès-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sur 23 communes) pour soutenir des projets de développement économique, de structuration touristique, de valorisation du patrimoine environnemental et bâti, d'émergence d'une offre culturelle et événementielle, de déploiement d'un réseau d'itinérance douce… qui participent de la réappropriation du Val d'Allier.

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER. Ce sont 1,25 équivalents temps pleins qui sont actuellement mobilisés pour :

- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations ;
- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers ;
- Accompagner le comité de programmation dans la phase de sélection des projets ;
- Favoriser la mise en réseau des bénéficiaires du programme ;
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier ;
- Évaluer le programme LEADER en continu et proposer les ajustements nécessaires au comité de programmation.

Pour cela, le GAL bénéficie d'un soutien financier, qui permet de couvrir 80 % des dépenses de personnel dédiées au programme LEADER.

Pour assurer les missions d'instruction initialement dévolues au Conseil Régional, le Grand Clermont doit étoffer son équipe technique. Aussi, il convient de recruter un demi-équivalent temps-plein pour faire face au surcroit de travail, à la technicité accrue de la mission d'instruction désormais transférée au GAL et ainsi garantir une montée en charge de la mission d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, donc de dépôt de dossier.

Le (ou la) gestionnaire aurait pour missions principales :

- Pré-instruction administrative et financière des dossiers (appui aux maîtres d'ouvrage sur la complétude des dossiers, respect des règlements et des marchés publics, saisie sur le logiciel OSIRIS, transmission à l'autorité de gestion, rédaction de courriers, …) ;
- Pré-instruction des demandes de paiement en lien avec les co-financeurs et l'autorité de paiement (collecte et vérification des pièces, contrôle des dépenses, vérification des cofinancements publics, relance des maîtres d'ouvrage...) et suivi du versement des aides FEADER ;

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

- Renseigner les tableaux de bord nécessaires au suivi global et continu du programme et à la production des bilans annuels et de l'évaluation ;
- Appui à la préparation des dossiers de demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme et des demandes de paiement ;
- Appui à la préparation des réunions du Comité de programmation (convocation, relance des membres (double quorum), notification des décisions…).

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34, il vous est proposé de créer un emploi permanent de catégorie B ou C, à mi-temps, de la filière administrative, pour assurer la gestion du programme Leader.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la dite-catégorie dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de deuxième cycle en gestion et/ou politique européenne ou d'une expérience professionnelle dans la gestion d'un programme européen. Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la catégorie concernée.

Il est précisé que conformément à la sous-mesure 19.4 du programme de développement rural (animation-gestion du GAL), le poste de gestionnaire bénéficie de financements FEADER à hauteur de 80%, jusqu'en 2020.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste de gestionnaire LEADER à mi-temps, de catégorie C ou B, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer une démarche de recrutement. Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :
- **D'approuver la création d'un poste de catégorie C ou B sur un emploi de gestionnaire LEADER ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

576 – Assurance Statutaire

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°181 du 03 mars 2009, le Comité Syndical avait décidé d'adhérer au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, garantissant ainsi les risques encourus à l'égard des agents en cas de décès, invalidité, maternité, incapacité de travail et accidents imputables ou non au service et maladie ordinaire.

Par délibération n°336 du 26 mars 2013, cet engagement a été prolongé.

Le contrat actuel arrivé à terme le 31 décembre 2018. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme va procéder à une mise en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du Code des Marchés Publics et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 afin que le nouveau contrat puisse prendre effet au 01 janvier 2019.

Dans un courrier du 06 février 2018, les services du Centre de Gestion informent les collectivités de cette opportunité et de statuer rapidement à ce sujet, la délibération correspondante devant être communiquée au pôle « Gestion interne – Achats – Moyens généraux » avant le 16 mars 2018.

À l'issue de la consultation effectuée par les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, le PETR Le Grand Clermont n'est pas tenu d'adhérer au contrat retenu.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Cependant, l'échéance du contrat avec SOFAXIS arrivant à échéance le 31/12/2018, le PETR ne sera pas couvert par un contrat d'assurance statutaire à partir du 01 janvier 2019, excepté dans le cas où un appel d'offres aura été effectué par le PETR selon les procédures imposées par le Code des Marchés Publics en vigueur.

Monsieur le Président propose de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence relatives au renouvellement du marché d'assurance statutaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence relatives au renouvellement du marché d'assurance statutaire.

577 – Plateforme logistique de produits locaux - Étude

Monsieur le Président explique que le PETR du Grand Clermont bénéficie de financements FEDER/FNADT pour mener son opération « Accueil de nouvelles populations et détection de potentiels d'activités » sur la période septembre 2015 – août 2018 (taux de financement de 60%).
Le plan de financement prévoit des dépenses de prestations externes à hauteur de 84.500,00 € (communication, détection de potentiels d'activités et certification démarche qualité). À ce jour, 37.046,01 € ont été dépensés ou sont déjà programmés, soit 43,8% de l'enveloppe. Une partie de l'enveloppe restante pourrait être consacrée à la réalisation d'une deuxième étude de potentiel d'activités sur la création d'une plateforme logistique facilitant l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, restaurants et/ou commerces de détails. Le développement d'une agriculture de proximité avait été identifié dans la candidature comme thématique d'étude de potentiel d'activité.

Pourquoi une plateforme logistique ?

Dans le cadre de l'élaboration du PAT, l'enjeu logistique a été souligné tant par des acteurs issus du domaine de la distribution et de la restauration collective que par des producteurs et organisations de producteurs. En effet, pour augmenter la consommation de produits locaux, sains et de qualité sur le territoire, la connexion entre les acheteurs et les fournisseurs reste essentielle et pose aujourd'hui des difficultés. Le directeur de la chambre d'agriculture a d'ailleurs souligné lors du dernier comité de pilotage que la logistique restait à l'heure actuelle un des gros freins à l'augmentation du volume des ventes en circuits-courts de proximité.

L'idée d'une plateforme logistique est ressortie des débats à plusieurs reprises pour répondre aux différentes difficultés évoquées par les acteurs :

- côté fournisseurs : multiplication des lieux de livraison pour de petites quantités, livraisons sollicitées sur des mêmes créneaux horaires mais en des lieux différents, coûts de transport élevés, difficultés d'organisation pour cumuler l'activité de production, de commercialisation et de livraison, etc. (notamment quand l'exploitant travaille seul);
- côté acheteurs : difficultés d'identification des producteurs/fournisseurs locaux, pour réceptionner plusieurs livraisons, pour trouver des producteurs en capacité de fournir des volumes suffisants et stables, etc.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Sur le territoire une plateforme logistique existe déjà et fonctionne très bien. Il s'agit d'Auvergne Bio Distribution. Mais cette structure ne travaille qu'avec des produits bios et uniquement à destination de la restauration collective. Elle ne souhaite pas élargir ses domaines d'activité. La création d'une seconde plateforme, travaillant avec des produits non labellisés « AB » semble donc répondre à un besoin identifié sur le territoire.

Au-delà de ces témoignages, il convient d'engager une étude pour déterminer les conditions de faisabilité d'une telle plateforme (analyse offre / demande locales, contraintes de mise en relation O/D) ; définir des scenarii technique, économique, financier et juridique d'une organisation logistique ; sensibiliser / mobiliser les acteurs concernés sur la création d'un tel outil et formuler des recommandations / éléments d'aide à la décision.

Financeurs	Montant	Taux de cofinancement
GIP/État (FEDER/FNADT)	7.200,00 € à 15.000,00 €	60%
Fonds propres	4.800,00 € à 10.000,00 €	40%
Total	12.000,00 € à 25.000,00 €	100%

Calendrier prévisionnel :

- Lundi 12 mars : Début de la consultation
- Mardi 3 avril : Fin de la consultation
- Vendredi 27 avril : Notification du marché
- Semaine du 14 mai : Réunion technique de cadrage
- Fin juillet : COPIL de restitution

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions (FEDER/FNADT) et à signer tous documents liés à ce projet, d'autoriser une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement FEDER/FNADT inférieur au prévisionnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'étude relative à la création d'une plateforme logistique de produits locaux telle que présentée par Monsieur le Président ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette étude et à la sollicitation de financements relatifs à ce projet ;**
- **D'autoriser une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement FEDER/FNADT inférieur au prévisionnel ;**
- **dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

578 – Plaine de Sarliève – Étude Paysage

Monsieur le Président explique qu'au regard de la multiplication des projets sur la plaine de Sarliève ou à sa périphérie immédiate (zones d'activités, déplacement d'Antargaz, développement de la grande halle…), il a été convenu en accord avec le Préfet, le 10 janvier dernier, de mener un schéma paysager sur ce secteur de grande sensibilité, soumis à une forte pression foncière. Une telle démarche serait de nature à étayer les préconisations du SCoT.

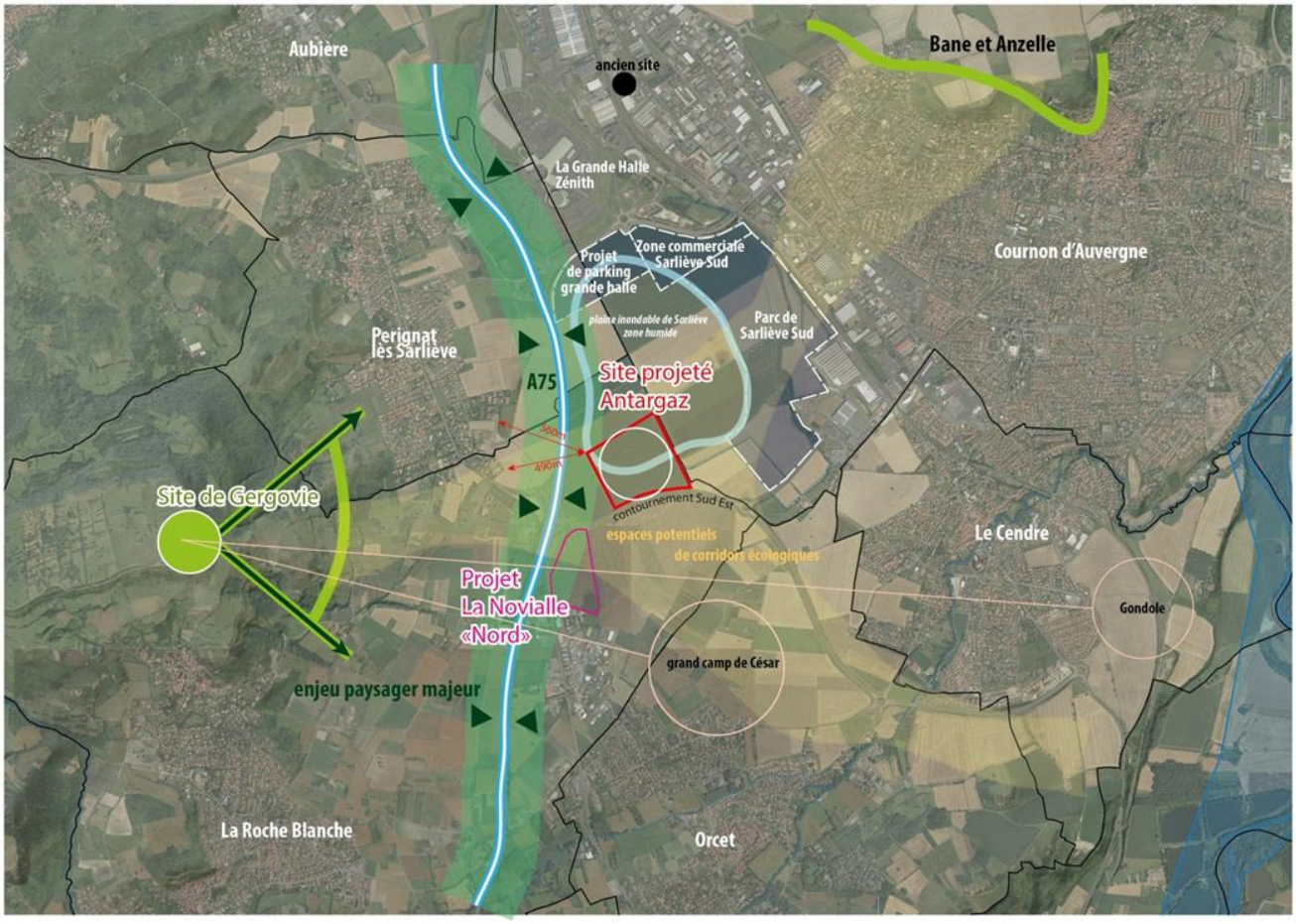

Même si le Conseil municipal de La Roche Blanche s'est prononcé depuis contre le déplacement d'Antargaz sur son territoire, l'enjeu d'une étude paysagère sur la plaine de Sarliève demeure, notamment au regard des démarches de valorisation du plateau de Gergovie et de classement du Site, pour lesquels Mond'arverne, le Conseil départemental et l'État œuvrent activement. En parallèle, d'autres démarches plus localisées sont en cours ou déjà réalisées (étude paysagère portée par APRR dans le cadre du projet d'élargissement de l'A75, étude de requalification de la zone d'activités Cournon/Le Cendre menée par Clermont Auvergne Métropole, OAP dans les PLU…), sans liens entre-elles.

Pourtant les enjeux principaux relèvent du Grand paysage. La plaine de Sarliève est à la fois un espace de faire valoir le long de l'A75 en entrée d'agglomération, un espace de découverte et d'interprétation du paysage depuis le sommet du plateau de Gergovie et un espace de dégagement permettant la bonne lecture paysagère et topographique du plateau.

Le ministère lance un nouvel appel à projet paysage début mars avec un dépôt de candidatures prévu fin juin 2018 et une sélection des lauréats en septembre 2018. Chaque lauréat se verra attribuer une enveloppe de 30.000,00 € pour le recrutement d'un prestataire ou éventuellement le financement d'une ingénierie interne. Si cet appel à projet constitue indéniablement une opportunité, son calendrier ne

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

coïncide pas avec les délais d'aménagement de la zone d'activité de la Novialle nord, pour laquelle une demande de modification du SCoT a été sollicitée par Mond'Arverne. Il conviendra de statuer sur ce calendrier.

D'ici là, les services de le DREAL et de la DDT sont prêts à nous accompagner avec l'organisation d'une « journée atelier sur site » en avril. Les paysagistes et architectes conseil de la DDT et de la DREAL apporteraient leur expertise, dans le cadre d'une démarche participative, avec l'ambition de produire une feuille de route et faire émerger des pistes d'actions.

À terme, cette démarche pourrait être étendue sur d'autres secteurs, ces journées d'expertise démultipliées sur le territoire départemental et enfin un réseau d'acteurs « paysage » constitué.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de statuer sur le lancement d'une étude paysage sur la plaine de Sarliève, dont le coût a été estimé à 25.000,00 € et prévu au BP 2018, de se prononcer sur le calendrier de réalisation, à savoir engager sans délai l'étude ou attendre l'appel à projet du Ministère.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'étude paysagère sur la Plaine de Sarliève ;**
- **De procéder au lancement de l'étude paysagère telle que décrite par Monsieur le Président ;**
- **D'approuver le calendrier de réalisation de l'étude paysagère tel que présenté ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS580-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication : 25/06/2018

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr